

La Ligonne

Distance



7 km

Durée



2h00

Dénivelé



+182 m

Balisage



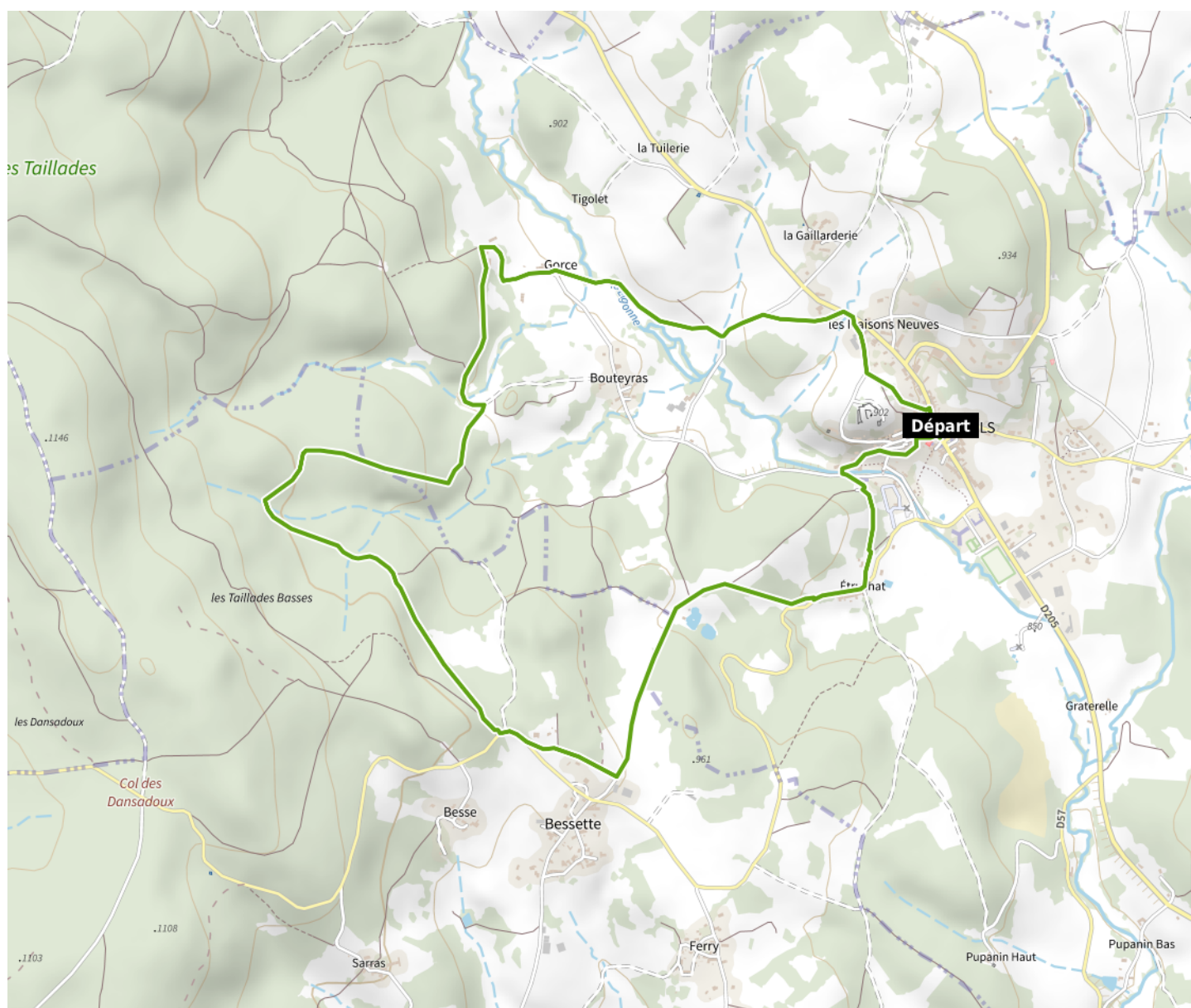
Bleu

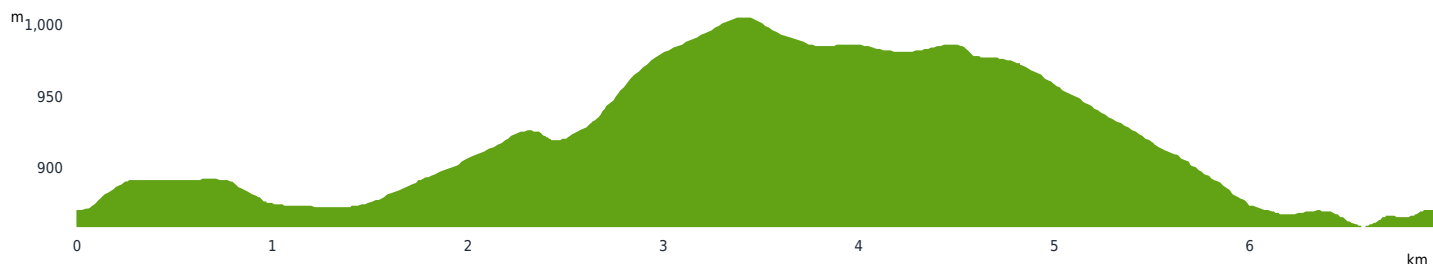


Chiens autorisés — Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse en raison de la présence de troupeaux.

Présence de troupeaux et chiens de protection

Itinéraire





Point de départ

Ville de départ

Viverols

Adresse de départ

Église de Viverols

63840 Viverols

Accès au point de départ

Depuis le bourg de Saint-Anthème, emprunter la D 261 que vous suivez sur 13 km en direction de Viverols.

Départ devant l'église de Viverols.

Description du parcours

Depuis les rues pittoresques du bourg médiéval de Viverols et son château du XIIIème, le circuit conduit dans la belle forêt des Taillades où des pins, sapins et de majestueux hêtres concourent au titre du plus bel arbre de l'itinéraire.

Détail du parcours étape par étape

Étape 1 : De l'église de Viverols, montez la rue pavée à gauche de l'église en direction du château (talons aiguilles déconseillés). Longez le mur d'enceinte par la droite jusqu'à la deuxième tour et prenez la ruelle à droite qui vous mène à la sortie du village.

Étape 2 : Aux Maisons-Neuves, empruntez la route à gauche sur 30 m, puis tournez à nouveau à gauche sur un chemin en descente. Prenez le chemin à droite et bifurquez à la prochaine intersection sur le chemin descendant à gauche. Garder le chemin principal qui traverse le ruisseau de la Ligonne jusqu'au village de Gorce. Traverser le village.

Étape 3 : À la sortie du village, empruntez le chemin de gauche. Le sentier rejoint une clairière et contourne un ru. Tournez à droite sur un chemin qui s'élève dans les bois. Redescendez par un bon chemin empierré.

Étape 4 : Virez à gauche sur la D 111. À 50 m, prenez un large chemin qui tourne à gauche à angle droit et descend jusqu'à Etruchat.

Étape 5 : Aux dernières maisons d'Etruchat, tournez à gauche à la croix (balisage vert sur le chemin de droite). Vous revenez par les ruelles de Viverols. Laissez le chemin de gauche pour poursuivre tout droit.

Randonnée proposée et gérée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme - PDIPR.